



## quelle option choisir pour ma succession avec 6 héritiers de 2 lits ??

Par **geym30**, le **05/01/2021** à **18:58**

mon second mari est décédé le 2 février 2020

je continue à résider dans une maison qui m'appartenait en propre

nous avons acheté un appartement de 37 m<sup>2</sup> à Sète en 2012 évalué 140 000 € actuellement

L'achat 105000 € a été financé pour 75 000 € avec l'héritage maternel de sa mère et pour 30 000 € avec un prêt immobilier

Nous n'avons pas signé de contrat de mariage mais avons fait une donation au dernier vivant sitôt après notre mariage en 1996

J'ai 3 enfants majeurs de mon 1er mari et 3 beaux-fils majeurs

Question : ai je intérêt à opter pour l'usufruit à vie ou pour 1/4 de propriété et 3/4 usufruit ?  
merci de votre réponse

Par **youris**, le **05/01/2021** à **20:02**

bonjour,

en optant pour 1/4 en pleine propriété plus les 3/4 en usufruit viager, cela fait la totalité en usufruit viager plus 1/4 en nue-propriété, c'est donc l'option la plus intéressante.

salutations

Par **geym30**, le **06/01/2021** à **16:43**

Je ne comprends pas bien votre réponse : "celà fait la totalité en usufruit viager" alors qu'il s'agit des 3/4

mais je vous remercie de votre réponse rapide

cordialement

geym30

Par **youris**, le **06/01/2021** à **16:51**

le 1/4 en pleine propriété se décompose en 1/4 de nue propriété et 1/4 d'usufruit qui s'ajoute aux 3/4 d'usufruit

vous aurez donc 4/4 soit la totalité en usufruit et 1/4 de nue-propriété.